

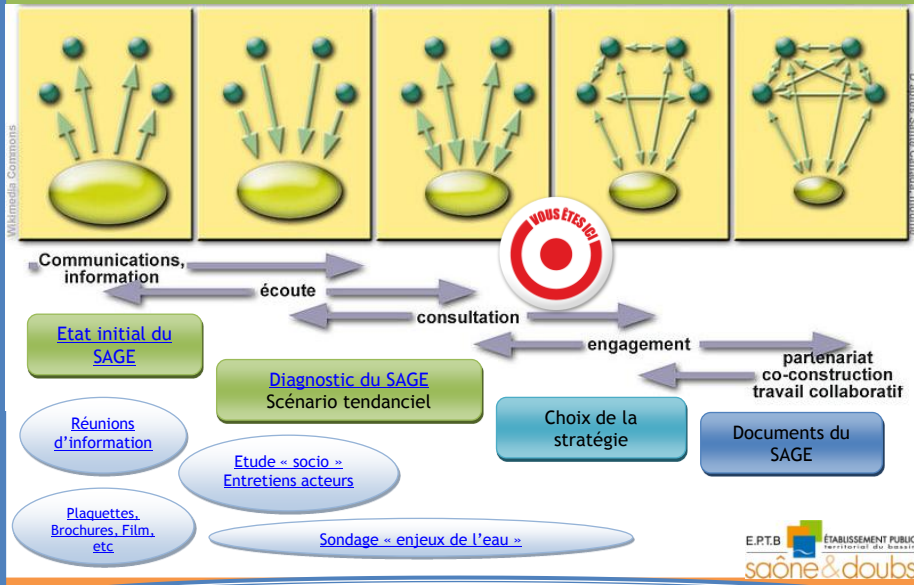
SAGE Tille

Bureau - Commission «cadre de vie»

Mairie de Saint-Julien
Jeudi 14 novembre 2013



La démarche d'élaboration du SAGE



Commission locale de l'eau - Commissions thématiques - Ateliers



Séances précédentes

- Commission « ressources en eau » du 22 octobre
 - Travail sur les volumes prélevables :
 - Secteurs de Genlis et de Is sur Tille : consultation des parties prenantes en cours
 - VP + répartition soumis à délibération de la CLE du 17 décembre
 - Définition de la stratégie du SAGE reportée (quelle date?)
- Commission « milieux aquatiques » du 8 novembre
 - Echanges en ateliers sur la stratégie du SAGE :
 - **Objectif n°1** : Préserver et améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
 - **Objectif n°2** : Préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau
 - **Objectif n°3** : Préserver et améliorer les fonctionnalités des zones humides

CLE du 17 décembre

1. **Bilan d'activité 2013**
 1. Diagnostic / scénario tendanciel : 10 réunions thématiques
 2. Communication : Volumes prélevables + Enjeux de l'eau sur le bassin (synthèse + plaquette)
 3. 1 sondage enjeux/pistes d'actions (150 réponses) : présent° synthèse
2. **Adoption de l'état des lieux** du SAGE (rapports à diffuser à la CLE)
 1. Diagnostic (105 p.) : synthèse des connaissances et des commissions
 2. Scénario tendanciel (90 p.) : synthèse des connaissances et des commissions
3. **Adoption des Volumes prélevables + répartition entre usages**
 1. Synthèse des résultats de la concertation à rédiger pour CLE
 2. 2014 : mise en cohérences des autorisations avec volumes prélevables
4. **Contrat de rivière**
 1. Bilan des actions mises en œuvre en 2013
 2. Actions prévues en 2014

Rappels: Qu'est ce qu'un SAGE ?

- **Le SAGE est un document de planification** qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Le SAGE n'est pas un programme d'intervention** (≠ contrat de rivière)

Quel type de SAGE souhaite-t-on ? Quelle stratégie ?

- Un SAGE « **plate-forme relai** » pour optimiser les politiques de l'eau d'ores et déjà en place,
- Un SAGE « **eau et milieux aquatiques** » qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie,
- Un SAGE « **territoire** » affirmant sa contribution aux orientations du développement durable des territoires à travers les problématiques liées à l'eau.

→ Positions stratégiques qui peuvent être modulées selon les enjeux considérés

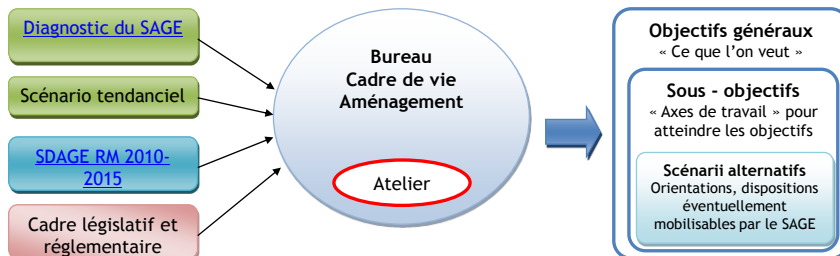
Déroulement de la séance

Commission « cadre de vie »

2 objectifs prioritaires

1. **Evaluer les dynamiques de territoire** (démographie, économie, aménagement du territoire, etc.) observées sur le périmètre du SAGE ainsi que **leurs perspectives d'évolution à moyen terme**,
 2. Engager les réflexions sur **la doctrine générale du SAGE et ses orientations stratégiques** en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques d'inondation.
 3. Pour chacun de ces enjeux / de ces objectifs spécifiques, **quelles mesures alternatives à un scénario « au fil de l'eau »** pourraient être proposées pour le SAGE (actions, gestion, règles) ?
- Pas prioritaire aujourd'hui → la stratégie du SAGE sera déclinée dans les dispositions du PAGD et dans règlement

Quels objectifs pour le SAGE ?



- **Comment évoluera, selon vous, à l'horizon 2020 – 2030,**
 - Les pressions liées à l'aménagement du territoire (développement urbain, aménagement rural, infrastructures, assainissement pluvial, etc.) sur la ressource et les milieux ?
 - La vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation ?
 - L'intégration des enjeux de l'eau (dans toutes leurs composantes) dans les politiques d'aménagement du territoire?
- Au regard des éléments de diagnostic et de ces évolutions tendanciennes, **quels sont selon vous les objectifs prioritaires** en lien avec l'eau à intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire ?
- Pour chacun de ces enjeux / de ces objectifs spécifiques, **quelles mesures alternatives à un scénario « au fil de l'eau »** pourraient être proposées pour le SAGE (pas prioritaire aujourd'hui) ?

Quelles dispositions envisager ?

- La stratégie (les objectifs) retenue pour le SAGE sera déclinée dans des dispositions (PAGD) et règles (règlement) courant 2014 - 2015. On distinguera :
 - **Les dispositions d'action (A)**
 - acquérir des connaissances nouvelles,
 - mieux communiquer,
 - réaliser un ensemble de travaux sur les cours d'eau et milieux naturels du territoire (contrat de rivière – MO locaux)
 - **Les dispositions de gestion (G)**
 - recommandations, conseils formulés auprès des acteurs locaux,
 - **Les dispositions réglementaires (R)** renvoient à la portée juridique du SAGE
 - Prescriptions: compatibilité (PAGD)
 - Règles : conformité (renforcent certaines dispositions du PAGD)

Déroulement de la séance

- Dossier de séance = support de travail
- 2 thématiques liées et transversales
 - Aménagement du territoire
 - Gestion des risques d'inondation
- 2 questions pour chacune des thématiques :
 - Quelles évolutions des pressions et des usages à venir?
 - Quels objectifs (ce que l'on veut) et sous-objectifs (axes de travail à développer) = Stratégie du SAGE

SAGE Tille

Bureau - Commission «cadre de vie»

Mairie de Saint-Julien
Jeudi 14 novembre 2013